

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 10 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N° DCS2025-026

Objet : Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 15 octobre 2025

Le dix décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 03 décembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués représentés : 6

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 15 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 69 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR

Délégués des EPCI : Philippe BAPTIST, Jean-Pierre BARIANT, Michel CHARIAU, Didier FENOUILLET, Pascal FOURNIER, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HELIE, Francis PLÉ, Christian ROBACHE, Michael ROUSSEAU, Joël SURIER

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Virginie THOBOR

Délégués des EPCI :

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Joël SURIER

Stéphane COLLON a donné pouvoir à Philippe BAPTIST

Christian PEUTOT a donné pouvoir à Maxence GILLE

Tony PITA a donné pouvoir à Jean HELIE

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Michel CHARIAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian ROBACHE

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Considérant qu'il convient que le Comité syndical soit saisi pour adopter le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2025,

Vu le procès-verbal joint,

Vu le rapport n°DCS2025-026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (69 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 15 octobre 2025.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 16/12/2025